



## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet  
Service interministériel de  
défense et protection civiles

Gap, le 14 mars 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti  
Téléphone : 04.92.40.48.14  
Courriel : [remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr)  
SIDPC/Prévention/Risques Naturels/AiguillesPasdeLours

### **Relevé de conclusions** **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **14 mars 2018**

#### **Suivi du glissement :**

-RTM et CD 05 : Les mouvements constatés les semaines précédentes à proximité de la ravine Est ont connu une accélération importante durant les derniers jours. Cela a abouti au déclenchement des seuils d'alerte dans la soirée de samedi. Ces mouvements se sont poursuivis et intensifiés avec plusieurs déclenchements des seuils tout au long de la journée de mardi et une amplification du phénomène jusqu'à une cible du mur de soutènement.

Ce phénomène a entraîné des coulées de boues jusqu'au niveau de l'écran pare-bloc avec un cumul de matières pouvant atteindre 80cm à 1m. Si pour l'heure, aucun signe d'activation de l'ensemble du glissement susceptible d'entraîner une obstruction du Guil n'est détecté, il n'en demeure pas moins que le risque de chute de blocs est important et fait peser une menace sur la sécurité des usagers de la RD947.

Météo : Une perturbation neigeuse est attendue à partir de cette nuit et tout au long de la journée de demain (15/20cm). Après une légère accalmie, une nouvelle perturbation arrive dans la journée de vendredi et le mauvais temps devrait perdurer jusqu'à dimanche où les cumuls de neige pourront atteindre 25 cm supplémentaires. Le début de la semaine prochaine devrait être marqué par un temps froid et le retour de températures négatives.

#### **Circulation :**

##### **RD 947 :**

Après une première fermeture temporaire dans la nuit de samedi à dimanche, la RD a fait l'objet d'une nouvelle fermeture à tout type de circulation (motorisée et piétonne) à compter de mardi à 13h30. Les conditions météo attendues dans les prochains jours, les mouvements décrits ci-dessus et le risque avéré pour la sécurité de ses usagers ne permettent pas d'envisager sa réouverture dans l'immédiat.

##### **Piste de secours :**

La piste de secours a été ouverte par arrêté préfectoral en toute fin d'après-midi de la journée de mardi. Comme indiqué lors d'une précédente audioconférence, cet arrêté ne pouvait être pris qu'après une procédure juridique de mise en demeure du maire d'Aiguilles qui n'a pas permis une ouverture concomitante à la fermeture de la RD947.

Son exploitation est confiée au Conseil départemental dans les conditions suivantes :

a) Véhicules autorisés à la circulation sur la route de secours :

- véhicules de moins de 12 tonnes de poids total en charge autorisé (PTAC) et de moins de 8 mètres de long,

b) Véhicules interdits à la circulation sur la route de secours en permanence :

- véhicules de plus de 12 tonnes de poids total en charge autorisé (PTAC),
- véhicules de plus de 8 mètres de long,
- véhicules articulés, caravanes,

L'interdiction ne s'applique pas aux :

- véhicules d'urgence et de sécurité, de la gendarmerie et de la police, de secours et de lutte contre l'incendie ainsi qu'aux véhicules du Département intervenant sur la voirie ;
- véhicules concourant à l'exercice d'une mission de service public (distribution d'électricité, télécommunications, ramassage des ordures ménagères, dépannage notamment) sous réserve que leur longueur soit inférieure à 8 mètres et leur PTAC soit inférieur à 19 tonnes.)

c) Alternat de circulation

Sur la totalité de la route de secours soit 1900 mètres, la largeur de la chaussée est insuffisante pour permettre le croisement de deux véhicules. Un alternat de circulation par feux tricolores est mis en place. Son fonctionnement permet une plage de passage de 7 minutes par sens de circulation toutes les 30 minutes.

d) Limitation de vitesse

Sur la totalité de la route de secours, la vitesse est réglementée à 30 Km/h. Mise en place de part et d'autre de panneaux B14 (30)

e) Interdiction de s'arrêter

Une interdiction de s'arrêter (panneau B6d) pour tous véhicules est mise en place aux deux extrémités de la route de secours et s'applique sur toute sa longueur (panneau d'étendue sur 1900 mètres M2).

**En cas d'enneigement, des restrictions supplémentaires seront mises en œuvre selon 3 situations :**

- Route partiellement enneigée : Maintien de l'alternat, port des chaînes obligatoires pour l'ensemble des véhicules, transport collectif uniquement par convoi encadré par le conseil départemental.
- Route enneigée praticable : Port des chaînes obligatoires et circulation par convoi encadré par le Conseil départemental pour l'ensemble des véhicules entre 6h et 22h, fermeture de nuit.
- Route enneigée difficilement praticable : interdiction de circulation pour tous les véhicules (à l'exception des véhicules mentionnés au point b après contact avec le Conseil départemental).

Le concours de la gendarmerie nationale sera requis pour s'assurer du port des chaînes.

### Maintien de l'activité des communes d'Abriès et de Ristolas :

En raison du péril imminent sur la RD947 et de la nécessité de garantir la sécurité des personnes : aucune décision de réouverture temporaire ne pourra intervenir pour permettre ponctuellement le transport collectif ou le transport de marchandises par des véhicules qui ne respecteraient pas les limitations imposées par l'usage de la route de secours.

Pour mémoire, par courriers des 24 juillet et 29 septembre 2017, la communauté de communes avait été incitée à réaliser un plan d'action pour accompagner l'ensemble des acteurs socio-économiques susceptibles d'être impactés par une fermeture de la RD947 dès lors qu'il était d'ores et déjà acquis que la route de secours ne pourrait permettre d'assurer un fonctionnement normal des activités.

L'ensemble des acteurs sont donc invités à prendre toutes les dispositions nécessaires (transfert de charge sur la commune d'Aiguilles, utilisation de véhicules adaptés) pour s'assurer du respect des conditions d'emploi de la route de secours.